

**ARRÊTÉ DEP-2026-407 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BREVET
PROFESSIONNEL MÉTIERS DE LA PIERRE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation

Vu l'arrêté du 27 octobre 2004 portant création du brevet professionnel métiers de la pierre

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1001 nommant les présidents de jurys du brevet professionnel

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet professionnel métiers de la pierre pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Magali SORIN, Inspectrice de l'Education nationale

Vice-président :

Monsieur Frédéric LETOFFE, professionnel

Enseignants :

Monsieur Luc LEBLOND

Monsieur Paul VERGONJEANNE

Professionnels :

Monsieur Alexis REMES

Monsieur Franz SIBELLI

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET